

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/09/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62	Objet : Commune Aragnouet - Création ZAD Piau Engaly
Nombre de membres présents : 43	
Nombre de suffrages exprimés : 49	
Votes Pour : 49	
Vote(s) Contre : 0	N° 2023-95
Abstention(s) : 0	

**Présents (43)** : PUCEL Matthieu, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Héléne, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

**Absents (13)** : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, SOLANA Michel, GAY Eric, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FORTINE Didier, CASCARRE Victor.

**Procurations (6)** :  
BUERBA Jean-Pierre à CARRERE Philippe  
DUBARRY Jean-Bertrand à ISOART Jean-Michel  
RODRIGUEZ Marie-José à BRUNET André  
CARTAN Olivier à PELIEU Michel  
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre  
MIR André à AIZIER Philippe

Monsieur Alain DUBERNARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Vu la délibération de la commune d'Aragnouet n° 129-07-23 du 21 juillet 2023, demandant la création d'une Zone d'Aménagement Différé à Piau Engaly,

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre du plan de requalification de la station de Piau Engaly élaboré par l'architecte WILMOTTE et adopté par la commune d'Aragnouet, cette dernière a besoin de disposer de la maîtrise foncière.

La création d'une Zone d'Aménagement Différé sur la station de Piau-Engaly, permettrait de rétablir :

- Le droit de préemption urbain renforcé sur la ZAC de Piau Engaly au profit de la commune d'Aragnouet ;
- Le droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux sur la ZAC de Piau Engaly au profit de la commune d'Aragnouet.

Monsieur le Président propose de créer une zone d'aménagement différé sur la station de Piau Engaly, suivant le périmètre défini dans le plan annexé à la présente délibération, dans laquelle les droits de préemption sus-définis seront rétablis, et de solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il autorise par arrêté la création de cette ZAD.

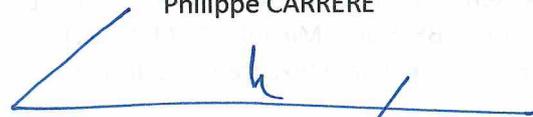
Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la création de cette ZAD Piau Engaly ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

